



Licences reconnues par le Cames	:	STEM : Informatique 2005 . Physique et Chimie 2005
Licences reconnues par le Cames	:	Sciences Juridiques et Politiques : Droit Civil 2007 . Droit Privé 2007
Licences reconnues par le Cames	:	Sciences Économiques et Gestion : Sciences Économiques 2015
Masters reconnus par le Cames	:	Droit Privé : Droit des Activités Maritimes 2015 . Droit des Affaires et Fiscalité 2015
Masters reconnus par le Cames	:	Droit Public : Relations Internationales 2015 . Administrations Publiques 2015

SUPPLÉMENT AU DIPLÔME DE **LICENCE D'INFORMATIQUE** (Annexe descriptive au diplôme)

Ce supplément au diplôme vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la lisibilité internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable du diplôme. Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée.

I . INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLÔME

- 1.1 Numéro d'identification de l'étudiant :
- 1.2 Prénom :
- 1.3 Nom :
- 1.4 Date de naissance :
- 1.5 Lieu de naissance :
- 1.6 Pays de naissance :

II. INFORMATION SUR LE DIPLÔME

- 2.1 Grade (Intitulé du diplôme) **LICENCE**
- 2.2 Domaine **Sciences et Technologies**
- 2.3 Mention **Informatique**
- 2.4 Spécialité **Informatique**
- 2.5 Principaux domaines couverts par le diplôme **Informatique - Mathématique**
- 2.6 Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme **UNIVERSITE DU SAHEL**
33, rue Mz-198, Mermoz
Code postal 10700 BP 5355 Dakar-Fann- SÉNÉGAL
Tel / Fax : 00 221 33 860 9975
Internet : <http://www.unis.sn>
- 2.7 Langue de formation et d'examen **Français**

III. INFORMATION SUR LE NIVEAU DE QUALIFICATION DU DIPLÔME

- 3.1 Niveau de qualification **Grade de Licence – 180 crédits – Bac+3**
- 3.2 Durée du programme **6 semestres de formation**
- 3.3 Conditions d'accès **Accès en L1 aux titulaires du baccalauréat**

IV. INFORMATION SUR LE CONTENU DU PROGRAMME

4.1 Organisation des études

Temps plein, en présentiel et en cours du jour.

4.2 Objectif du programme

L'objectif de la formation de Licence d'Informatique est de permettre à tout étudiant d'acquérir une formation solide en informatique, prérequis nécessaire à une entrée en Master, ou en école d'ingénieurs.

4.3 Contenu du programme

LICENCE D'INFORMATIQUE - 1^{ER} SEMESTRE - PREMIÈRE ANNÉE – (S1L1)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SET.L1	CHIMIE	6	CHIM	1.114.1	CHIMIE GÉNÉRALE	36	3	S1L1	3
			CHIM	1.117.1	CHIMIE ATOMISTIQUE	36	3	S1L1	3
UE02 SET.L1	INFORMATIQUE	6	INFO	1.021.1	INFORMATIQUE GÉNÉRALE	24	3	S1L1	2
			INFO	1.123.1	ALGORITHMIQUE	24	3	S1L1	3
UE03 SET.L1	MATHÉMATIQUE	8	MATH	1.129.1	ANALYSE MATHÉMATIQUE	36	4	S1L1	3
			MATH	1.132.1	ALGÈBRE	48	4	S1L1	3
UE04 SET.L1	PHYSIQUE	6	PHYS	1.138.1	ÉLECTRICITÉ	36	3	S1L1	3
			PHYS	1.141.1	MÉCANIQUE DU POINT	36	3	S1L1	3
UE05 SET.L1 1	LANGUE ET COMMUNICATION	4	COM	1.003.1	TECHNIQUES D'EXPRESSIONS	24	2	S1L1	2
			LANG	1.000.1	ANGLAIS	24	2	S1L1	2

2^{EME} SEMESTRE - PREMIERE ANNEE – (S2L1)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE06 SET.L1	CHIMIE	8	CHIM	1.115.1	CHIMIE GÉNÉRALE	36	3	S2L1	3
			CHIM	1.118.1	CHIMIE ATOMISTIQUE	36	3	S2L1	3
			CHIM	1.117.3	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE	24	2	S2L1	2
UE07 SET.L1	INFORMATIQUE	6	INFO	1.124.1	ALGORITHMIQUE	36	4	S2L1	3
			INFO	1.022.3	INFORMATIQUE PRATIQUE	24	2	S2L1	2
UE08 SET.L1	MATHÉMATIQUE	10	MATH	1.130.1	ANALYSE MATHÉMATIQUE	36	4	S2L1	3
			MATH	1.133.1	ALGÈBRE	36	4	S2L1	3
			MATH	1.026.1	STATISTIQUE	24	2	S2L1	2
UE09 SET.L1	PHYSIQUE	6	PHYS	1.139.1	ÉLECTRICITÉ	36	4	S2L1	3
			PHYS	1.142.3	TRAVAUX PRATIQUES DE PHYSIQUE	24	2	S2L1	2

3^{EME} SEMESTRE - DEUXIEME ANNEE – (S3L2)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SET.L2	CHIMIE	6	CHIM	2.144.1	CHIMIE INORGANIQUE	36	3	S3L2	3
			CHIM	2.147.1	CHIMIE ORGANIQUE	36	3	S3L2	3
UE02 SET.L2	INFORMATIQUE	6	INFO	2.153.3	ALGORITHMIQUE	36	3	S3L2	3
			INFO	2.150.1	INFORMATIQUE APPLIQUÉE	24	3	S3L2	2
UE03 SET.L2	MATHÉMATIQUE	8	MATH	2.159.1	ALGÈBRE	36	4	S3L2	3
			MATH	2.156.1	ANALYSE MATHÉMATIQUE	48	4	S3L2	3
UE04 SET.L2	PHYSIQUE MATHÉMATIQUE	4	PHYS	2.165.1	MÉCANIQUE QUANTIQUE	24	2	S3L2	2
			MATH	2.171.1	MATHÉMATIQUE POUR LA PHYSIQUE	24	2	S3L2	3
UE05 SET.L2	PHYSIQUE	6	PHYS	2.174.1	THERMODYNAMIQUE	36	3	S3L2	3
			PHYS	2.168.1	RELATIVITÉ	24	3	S3L2	3

4^{EME} SEMESTRE - DEUXIEME ANNEE – (S4L2)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE06 SET.L2	CHIMIE	6	CHIM	2.145.1	CHIMIE INORGANIQUE	36	4	S4L2	3
			CHIM	2.157.3	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE	24	2	S4L2	2
UE07 SET.L2	INFORMATIQUE	6	INFO	2.154.1	ALGORITHMIQUE	36	4	S4L2	3
			INFO	2.150.3	INFORMATIQUE APPLIQUÉE	24	2	S4L2	2
UE08 SET.L2	PHYSIQUE	8	PHYS	2.170.1	OPTIQUE	24	3	S4L2	3
			PHYS	2.172.1	ÉLECTROMAGNÉTISME	24	3	S4L2	3
			PHYS	2.191.3	TRAVAUX PRATIQUES DE PHYSIQUE	24	2	S4L2	2
UE09 SET.L2	MATHÉMATIQUE	10	MATH	2.157.1	ANALYSE MATHÉMATIQUE	60	4	S4L2	3
			MATH	2.160.1	ALGÈBRE	36	4	S4L2	3
			MATH	2.056.1	PROBABILITE	24	2	S4L2	2

5^{EME} SEMESTRE - TROISIEME ANNEE – (S5L3)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SET.L3 INFO	INFORMATIQUE	8	INFO	3.180.1	PROGRAMMATION	36	4	S5L3	3
			INFO	3.186.1	ALGORITHMIQUE	36	4	S5L3	3
UE02 SET.L3 INFO	INFORMATIQUE	6	INFO	3.189.1	BASE DE DONNEES	36	3	S5L3	3
			INFO	3.201.1	ANALYSE MERISE	24	3	S5L3	3
UE03 SET.L3 INFO	INFORMATIQUE ELECTRONIQUE	8	INFO	3.195.1	ARCHITECTURE INFORMATIQUE	24	3	S5L3	3
			INFO	3.183.1	SYSTEME D'EXPLOITATION	24	3	S5L3	3
			ELEC	3.207.1	ELECTRONIQUE	24	2	S5L3	3
UE04 SET.L3 INFO	MATHEMATIQUE TELECOM- MUNICATION	4	MATH	3.204.1	CALCUL NUMERIQUE	24	2	S5L3	2
			TCOM	3.213.1	TELECOMMUNICATION	24	2	S5L3	3
UE05 SET.L3 INFO	GESTION RECHERCHE OPERATIONNELLE	4	GEST	3.300.1	COMPTABILITE GENERALE	24	2	S5L3	3
			REOP	3.084.1	RECHERCHE OPERATIONNELLE	24	2	S5L3	2

6^{EME} SEMESTRE - TROISIEME ANNEE – (S6L3)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE06 SET.L3 INFO	INFORMATIQUE	8	INFO	3.181.1	PROGRAMMATION	36	4	S6L3	4
			INFO	3.187.1	ALGORITHMIQUE	36	4	S6L3	4
UE07 SET.L3 INFO	INFORMATIQUE	8	INFO	3.182.1	BASES DE DONNEES	36	4	S6L3	4
			INFO	3.218.1	PROGRAMMATION WEB	36	4	S6L3	4
UE08 SET.L3 INFO	INFORMATIQUE TELECOM- MUNICATION ELECTRONIQUE	8	INFO	3.194.1	RÉSEAUX INFORMATIQUES	24	3	S6L3	3
			TCOM	3.214.1	TELECOMMUNICATION	24	3	S6L3	3
			ELEC	3.207.3	TRAVAUX PRATIQUES D'ELECTRONIQUE	24	2	S6L3	2
UE09 SET.L3 INFO	INFORMATIQUE MATHÉMATIQUE MODELISATION	6	INFO	3.205.1	THEORIE DES LANGAGES	24	3	S6L3	3
			MATH	3.206.1	MODÉLISATION MATHÉMATIQUE	24	3	S6L3	3

	TOTAL	180 CREDITS		VOLUME HORAIRE	1776 HEURES				
--	--------------	------------------------	--	---------------------------	------------------------	--	--	--	--

4.4 Système de notation et mention

Les enseignements sont évalués par une note sur une échelle allant de 0 à 20.

Une compensation entre les matières formant une même unité d'enseignement existe.

Une unité d'enseignement est validée si l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

Pour offrir une lisibilité internationale des résultats, les notes peuvent faire l'objet d'une conversion en grade comme suit :

A+	[16 – 20[Cette note confère à l'étudiant la mention « Très-bien »
A	[14 – 16[Cette note confère à l'étudiant la mention « Bien »
B	[12 – 14[Cette note confère à l'étudiant la mention « Assez-bien »
C	[10 – 12[Cette note permet à l'étudiant de valider une UE sans mention
D	[08 – 10[Avec cette note, l'étudiant ne valide pas et doit reprendre l'unité d'enseignement
E	[0 – 08[Avec cette note, l'étudiant ne valide pas et doit reprendre l'unité d'enseignement

V - INFORMATION SUR LA FONCTION DE LA QUALIFICATION

5.1 Accès à un niveau d'études supérieur : Avec cette licence, l'étudiant peut s'inscrire en Master

5.2 Statut professionnel : Après l'obtention de la licence, l'étudiant doit pouvoir :

- maîtriser les concepts de base de l'Informatique et des Mathématiques, différents types d'environnements et langages de programmation.
- acquérir une vision globale des différents domaines de l'informatique, de son évolution et dans les nouvelles technologies.
- analyser des problèmes complexes et formulation de solutions informatiques
- manipuler des outils et des environnements du développement et du déploiement des applications logicielles
- avoir la capacité de veille technologique et d'auto-formation
- avoir l'aptitude au travail d'équipe
- avoir l'aptitude au contexte de l'entreprise ou d'une administration
- Acquérir des compétences pratiques utiles dans le monde professionnel.
- Savoir se former, faire une veille technologique, travailler en autonomie comme en équipe.

L'étudiant pourra ainsi travailler comme assistants ingénieurs dans les domaines du développement, de l'administration et la gestion des systèmes logiciels dans le cadre de grands groupes (industrie, banque, assurance), d'administrations, de sociétés de service ou de PME.

VI – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La licence d'informatique de l'Université du Sahel est reconnue et acceptée par le Conseil africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) comme équivalent à une formation de baccalauréat plus 3 années de formation universitaire.

VII. CERTIFICATION DU SUPPLÉMENT

Fait à Dakar, le

Pr. El Hadji SALL

Timbre sec de l'Université



Président de l'Université du Sahel

VIII. INFORMATION SUR LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SÉNÉGAL

GRADE	ANNÉE	GRADES LMD	AUTRES GRADES
D OCTORAT(8)	D3 (8)	DOCTORAT (480 crédits)	
	D2 (7)		
	D1 (6)		
M ASTER (5)	M2 (5)	MASTER (300 crédits)	INGÉNIEUR (300 crédits)
	M1 (4)		
L ICENCE (3)	L3 (3)	LICENCE (180 crédits)	LICENCE PRO (180 crédits)
	L2 (2)		DUT – BTS (120 crédits)
	L1 (1)		
BACCALAURÉAT			

RÉFÉRENCES

1. La Constitution de la République du Sénégal, notamment en son article 23,
2. La loi n° 94-82 du 23 Décembre 1994 portant statut des Établissements de l'Enseignement Privé, modifié par la loi n° 2005-03 du 11 janvier 2005
3. La loi 2005-03 modifiant et complétant les articles 6 et 8 de la loi 94-82 du 23 Décembre 1994 portant statut des Établissements d'Enseignement Privé,
4. L'Autorisation n° 00427 MESRS/DES du 29 Juin 2000 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
5. La Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes délivrées à l'Université du Sahel par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur en Afrique (CAMES) lors du 22ème colloque ordinaire international tenu du 5 au 10 Décembre 2005 à Abidjan en Côte d'Ivoire,
6. La Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes délivrées à l'Université du Sahel par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur en Afrique (CAMES) lors du 23ème colloque ordinaire international tenu du 26 Novembre au 1er Décembre 2007 à Lomé au Togo,
7. Le décret n° 2011-443 du 30 mars 2011 portant création, et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement d'une Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
8. Loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les établissements d'enseignement supérieur
9. Le décret n° 2011-1030 du 25 juillet 2011 portant statut des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur
10. Le décret n° 2012-1114 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Licence, modifié
11. Le décret n° 2012-1115 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Master, modifié
12. Le décret n° 2014-565 du 06 mai 2014 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
13. Le décret n° 2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'Enseignement Supérieur
14. La Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes délivrées à l'Université du Sahel par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur en Afrique (CAMES) lors du 30 ème colloque ordinaire international tenu du 25 Novembre au 1er Décembre 2015 à Dakar au Sénégal,